

XXVIII^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA CCE
tenue en ligne
le 10 septembre 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL

Mot de bienvenue et présentation de la vidéo sur les réalisations de la CCE, par le directeur exécutif

Le directeur exécutif de la CCE, Richard Morgan, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux représentants des trois pays, et présente le thème de la session de même qu'une courte vidéo exposant les réalisations de la CCE au cours des dernières années. Il invite ensuite les membres du Conseil à dire quelques mots, à commencer par Michael Regan, l'administrateur de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis et le président de la présente session ordinaire du Conseil.

Allocutions des membres du Conseil

Michael Regan dit apprécier la souplesse affichée par les participants qui se sont joints à l'événement virtuellement, alors qu'il aurait souhaité une rencontre en personne en Caroline du Nord. Il précise qu'il s'agit de la première réunion publique depuis l'entrée en vigueur du nouvel accord commercial, et admet que c'est une année de changement pour l'EPA et les États-Unis. Il ajoute que le président américain a pris l'engagement de s'attaquer aux changements climatiques dans son pays comme dans le reste du monde, et de protéger la santé publique et le travail des scientifiques. Enfin, il fait part de son enthousiasme à propos des projets que comporte le Plan opérationnel, et affirme que la CCE devrait être fière de ce qu'elle a accompli en dépit de la pandémie.

Le représentant suppléant du Mexique, Iván Rico, se dit honoré de représenter la ministre de l'Environnement, María Luisa Albores González, et salue les nombreux travaux pertinents qu'a entrepris la CCE malgré la pandémie, tout en rappelant qu'elle a réussi à obtenir des résultats concrets dans l'esprit des objectifs communs des Parties. Il insiste en outre sur le rôle important des jeunes dans le cadre de cette XXVIII^e session du Conseil et rappelle que la Constitution mexicaine garantit le droit des citoyens à jouir d'un environnement salubre.

La représentante suppléante du Canada, Catherine Stewart, se dit quant à elle ravie et honorée d'être présente à cette rencontre. S'exprimant à partir d'Ottawa, elle souligne qu'elle se trouve sur un territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine anishinaabe. Elle mentionne que le ministre Wilkinson regrette de ne pas pouvoir être présent, et explique que le Canada étant en période de campagne électorale, les hauts fonctionnaires doivent se faire plus discrets pendant cette période. Elle rappelle le soutien inconditionnel du Canada à la CCE, dont elle souligne l'importance à titre de tribune trilatérale. Enfin, elle insiste sur le fait que ce sont les plus

vulnérables qui ont le plus besoin de soutien pour pouvoir participer au débat sur les changements climatiques, que les travaux de la CCE sont importants et nécessaires afin de protéger notre environnement, et que le Canada continuera à appuyer la coopération entre les trois pays.

Point 7 – Mobilisation des jeunes dans le cadre des travaux de la CCE

M. Morgan précise qu'en 2016, la Commission s'était engagée à mettre en œuvre des activités concrètes de mobilisation des jeunes dans tous les domaines connexes à ses travaux, et rappelle qu'un grand nombre d'activités et d'efforts visant à aider et à mobiliser les jeunes et à travailler avec eux ont donné lieu à la création de l'annuel Défi innovation jeunesse, du Réseau nord-américain pour l'écoinnovation, et de la première table ronde des jeunes organisée dans le cadre de la présente session annuelle du Conseil et de la tribune publique du CCPM. Il invite ensuite le directeur adjoint du Programme de développement économique de l'Université de Waterloo et membre du Réseau nord-américain pour l'écoinnovation, Brock Dickinson, à présenter les gagnants du cinquième Défi innovation jeunesse de la CCE.

M. Dickinson commence par remercier le directeur exécutif en se disant honoré d'annoncer les gagnants du Défi. Il précise que les perceptions de l'entrepreneuriat chez les jeunes ont changé et évolué, même s'il subsiste certains obstacles. Il annonce que cette année, il y a exceptionnellement eu deux gagnants au Mexique. Il présente l'ensemble des gagnants et les invite à exposer leurs concepts :

États-Unis : Xiangkun « Elvis » Cao

- Le projet C2X vise à repenser la gestion de nos émissions de carbone en améliorant le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) pour en faire un processus intégré.

Mexique : Claudia del Carmen Cornelio Caraveo

- Son équipe a conçu un dispositif qui aide physiquement les ruchers, sans les mettre en danger, en prévenant les infestations de fourmis et en assurant un apport en eau durant les périodes de sécheresse et les saisons sèches, parallèlement à l'établissement d'un corridor floristique qui constitue un lieu d'habitats durables pour les abeilles, notamment celles qui produisent du miel.

Mexique : Gener Jesús Méndez Gutiérrez et le Rancho Alegre Collective

- Ce projet, qui s'appuie sur la sensibilisation, sur divers outils et sur des documents de formation fondés sur l'expérience dans les domaines de la foresterie et de la conservation, permettra aux collectivités et à leurs dirigeants locaux de protéger leur environnement de façon durable.

Canada : Gabriel Saunders

- Le procédé Decomp est une solution biologique d'élimination des déchets de plastique qui utilise des microbes brevetés afin de faciliter la dégradation du plastique en quelques semaines, alors que leur décomposition naturelle peut prendre plusieurs centaines d'années.

Les gagnants exposent leurs solutions, en insistant sur les problèmes qu'ils cherchent à régler, en décrivant leur solution respective et en donnant des renseignements sur l'adaptabilité, la faisabilité, le caractère innovateur et les incidences potentielles de leur projet. Au terme de ces exposés, les membres du Conseil formulent des commentaires.

M. Regan déclare à quel point il est fier de ces gagnants, et les remercie d'avoir pris le temps de penser « autrement » et de proposer ainsi des idées incroyables pour relever certains des défis les plus urgents auxquels est confrontée notre planète. Il invite le gagnant américain à se rendre à l'administration centrale de l'EPA à Washington afin de faire le point sur la progression de son projet et de parler de ses travaux.

M. Rico félicite lui aussi les gagnants d'avoir présenté des projets aussi intéressants qu'audacieux, et ajoute qu'ils ont réussi à créer des possibilités à partir de problèmes et à proposer des solutions pour la planète. Il ajoute qu'il est vraiment séduit par les solutions des gagnants mexicains, qui auront une incidence directe sur les pratiques agricoles écologiques, mais aussi sur le plan social. Il invite enfin ses collègues des États-Unis et du Canada à appuyer ce genre d'initiatives afin qu'elles se matérialisent.

M^{me} Stewart remercie M. Dickinson pour ses présentations et son enthousiasme à propos du Défi innovation jeunesse. Elle s'associe aux États-Unis et au Mexique afin de remercier et de féliciter les gagnants de leurs projets et de leurs exposés fort intéressants. Elle se dit impressionnée par le calibre de ces projets, et convaincue qu'ils constitueront des outils importants pour relever les plus importants défis environnementaux d'aujourd'hui.

Le rapporteur de la table ronde des jeunes, Justin Onwenu, fait état des discussions de la veille, et commence en remerciant le Conseil de l'avoir invité à participer à la rencontre. Il mentionne ensuite que la table ronde avait pour objectif d'examiner les possibilités et les défis associés à la participation des jeunes aux discussions sur les changements climatiques et la justice environnementale. Il poursuit en énumérant les principaux enseignements suivants tirés de ces discussions :

- Les problèmes climatiques ne sont pas uniquement liés à l'environnement; ils ont également des répercussions sur le logement, les soins de santé et l'éducation, notamment. Nous devons impérativement les régler si nous voulons faire des progrès dans la lutte contre les changements climatiques et dans la mobilisation des jeunes.
- Les jeunes souhaitent apporter des changements audacieux, critiques et constructifs, et il est clair qu'il faut prendre des mesures draconiennes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Il est essentiel de collaborer pour lutter contre les changements climatiques. Il faut parler aux gens là où ils vivent, exploiter les médias sociaux, utiliser une terminologie accessible et faire en sorte que les gens soient enthousiastes à l'égard de l'avenir. Par ailleurs, la discussion doit porter sur les objectifs que nous pouvons atteindre collectivement, et non individuellement.

- Enfin, il faut intégrer les jeunes de façon constructive à l'élaboration des politiques et des programmes, afin de faciliter la prise de décisions à propos de leur avenir.

Point 8 – Discussion avec le Conseil à propos des solutions en matière de changements climatiques et de justice environnementale

M. Morgan demande au président du CCPM pour 2021, Pedro Moctezuma, d'animer le groupe de spécialistes et la discussion avec le Conseil à propos des solutions en matière de changements climatiques et de justice environnementale.

M. Moctezuma remercie MM. Morgan et Onwenu, et lance la discussion en présentant le spécialiste invité du Canada, Tonio Sadik, qui occupe le poste de directeur principal responsable de l'environnement, des terres et de l'eau à l'Assemblée des Premières Nations (APN).

M. Sadik commence par préciser qu'il se joint à la réunion à partir d'Ottawa, sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine anishinaabe, et salue sa collègue canadienne, Catherine Stewart.

Il explique que les Premières Nations subissent les effets de multiples crises. En 2017, elles ont formé avec le gouvernement canadien le Comité mixte sur l'action climatique, grâce auquel elles ont pu mettre en lumière les défis à relever, ainsi que leur rôle de catalyseurs et de chefs de file dans la lutte contre les changements climatiques, ainsi que dans la mise en place de l'économie verte et de mesures de conservation. Elles sont prêtes à promouvoir une action climatique transformatrice basée sur la gouvernance des Premières Nations, leurs systèmes de connaissances et leurs relations de réciprocité avec la Terre mère. Il ajoute qu'en 2019, l'APN a adopté une résolution sur l'urgence climatique dans laquelle elle réclamait des mesures urgentes et radicales. De telles mesures offrent la possibilité de promouvoir le leadership autochtone. Les connaissances traditionnelles peuvent jouer un rôle tout aussi important en vue d'élaborer et de trouver des solutions aux problèmes climatiques, si nous refusons le statu quo et optons pour une revitalisation des systèmes de valeurs qui nous connectent à la terre et aux lois de la nature régissant notre interaction avec toute création. Il ajoute que l'APN est en train de finaliser une stratégie climatique nationale, que la réconciliation est une priorité au Canada et qu'il faut saisir toutes les occasions de bâtir un avenir meilleur.

M. Moctezuma remercie M. Sadik et présente la spécialiste suivante qui est originaire du Mexique, Tzinnia Carranza López.

M^{me} Carranza López se dit ravie d'avoir été invitée à faire partie de ce groupe. Elle explique que la justice sociale et climatique constitue un défi mondial, et qu'il faut à la fois reconnaître et améliorer la situation des citoyens souffrant des répercussions qu'ont les changements climatiques. Elle ajoute que le droit à un environnement salubre est un droit fondamental de tout être humain, et que la réduction des inégalités est une responsabilité planétaire. Elle insiste également sur la nécessité de protéger les droits de la personne, les droits des femmes et les droits ancestraux autochtones, et d'accorder la priorité à l'adaptation. Enfin, elle souligne l'importance

de l'Accord d'Escazú, car il s'agit d'une étape marquante en vue d'améliorer la justice environnementale dans la région.

M. Regan présente la spécialiste suivante qui est originaire des États-Unis, Gladys Limon.

M^{me} Limon, qui est directrice générale de la *California Environmental Justice Alliance* (Alliance californienne pour la justice environnementale), remercie M. Regan de lui avoir permis de participer à la réunion en direct depuis la côte centrale de la Californie et d'une terre tribale ancestrale. Elle souligne que les collectivités marginalisées sont les premières et les plus touchées par les répercussions des changements climatiques, et qu'elles ont moins de ressources que d'autres pour s'y adapter. Elle explique en outre que l'approche communautaire de l'Alliance constitue le seul moyen de garantir que l'on apporte collectivement les changements nécessaires, et que l'on pourra ainsi transformer les choses afin de s'adapter aux répercussions de plus en plus marquées des changements climatiques. M^{me} Limon explique aussi que les États doivent agir de toute urgence et modifier leur approche en vue de protéger la santé humaine, la sécurité et la prospérité économique.

M. Regan remercie M^{me} Limon et M. Morgan invite la représentante canadienne à dire quelques mots.

M^{me} Stewart répète que le Canada est actuellement en période de campagne électorale, et qu'elle ne peut donc pas participer à la discussion, mais qu'elle sera attentive à tout ce qui se dira. Elle conclut en remerciant les participants de leur compréhension.

M. Morgan lance la discussion en posant quelques questions aux représentants des États-Unis et du Mexique :

1^{re} question – Comment définissez-vous la justice environnementale et dans quels domaines pensez-vous qu'elle s'avère nécessaire?

M. Regan répond que la justice environnementale consiste à réserver un traitement équitable et à offrir une possibilité de participation constructive à toute personne, sans égard à sa race, à sa couleur, à son origine nationale ou à son revenu, dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application des lois, des politiques et des règlements environnementaux. Il ajoute que l'on atteindra cet objectif que lorsque l'ensemble de la population jouira du même degré de protection contre les dangers qui pèsent sur l'environnement et sur la santé, et aura accès aux processus décisionnels destinés à vivre, à apprendre et à travailler dans un environnement salubre. Par ailleurs, M. Regan déclare partager l'engagement du président Biden de prioriser la justice environnementale, et ajoute avoir demandé aux employés de l'EPA de prendre cet élément en considération dans tous les aspects de leur travail. Il conclut en indiquant que l'EPA applique également le décret *Justice 40* du président, qui vise à consacrer aux collectivités mal desservies 40 % des profits que génèrent les investissements fédéraux.

M. Rico se fait l'écho des propos de M. Regan et met de l'avant trois éléments dont il faut tenir compte pour appliquer les principes de justice : l'égalité, la répartition et la participation. Il indique que le Mexique protège le droit de ses citoyens à jouir d'un environnement salubre, et qu'il a adopté un programme environnemental sectoriel ainsi que des mécanismes juridiques de promotion de la justice environnementale. Il ajoute cependant que ce pays a une dette historique envers les collectivités les plus vulnérables et les plus pauvres, et que pour s'acquitter de cette dette, le gouvernement mexicain cherche avant tout à aider les plus pauvres. Il précise aussi que le Mexique a commencé à mettre en œuvre l'Accord d'Escazú, qui aidera à protéger notamment les défenseurs de l'environnement. Il conclut en affirmant que le Mexique veut et peut s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques et à la justice environnementale.

2^e question – Quels défis pensez-vous devoir relever afin d'opérer la transition à une économie circulaire à faibles émissions de carbone?

M. Regan indique aux participants que la moitié des émissions de GES sont imputables à l'extraction et à la transformation des ressources naturelles, et rappelle qu'il est important de réduire, de réutiliser et de recycler les matières, car cela offre des avantages non négligeables sur les plans économique, environnemental et social. Il ajoute que l'EPA est en train d'élaborer une stratégie nationale qui aidera les États-Unis à augmenter le taux de recyclage à l'échelle du pays, en le faisant passer de 32 à 50 % d'ici 2030. Il mentionne également que l'EPA sait que le recyclage ne peut résoudre à lui seul les problèmes environnementaux actuels, et qu'elle évalue actuellement d'autres mesures.

M. Rico commence par faire référence aux programmes sectoriels menés au Mexique dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, et qui influent sur les politiques environnementales du pays. Il indique par ailleurs que le Mexique est en train d'élaborer une stratégie à l'égard de l'économie circulaire et qu'il prévoit prendre d'importantes mesures. Celles-ci permettront de nouvelles contributions plus ambitieuses déterminées au niveau national en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et dans le sillage de la 26^e Conférence des Parties (COP26) à cette convention, en travaillant avec divers secteurs afin d'accroître la sensibilisation et de déterminer quels sont les enjeux. M. Rico énumère les enjeux initiaux suivants : la nécessité de mettre en œuvre des activités ciblées dans des secteurs clés qui appuieront l'économie circulaire; la nécessité de concevoir des mécanismes qui favorisent la symbiose industrielle, d'effectuer une analyse coûts-avantages et de créer des mécanismes financiers assortis de taux préférentiels. Il conclut en soulignant l'importance que revêt le travail concerté pour s'attaquer à ces enjeux.

M. Moctezuma remercie MM. Regan et Rico et pose d'autres questions émanant du public.

3^e question – Les récentes catastrophes liées au climat ont révélé les difficultés que connaissent les collectivités marginalisées, notamment le fait que plus elles sont marginalisées, plus elles ont du mal à se préparer aux catastrophes. Que devraient faire les gouvernements et les autres collectivités pour garantir que les membres de celles qui sont vulnérables puissent trouver des refuges et avoir accès aux mêmes ressources que les collectivités plus privilégiées?

M. Regan répond que nous n'avons pas eu besoin des récentes catastrophes pour prendre conscience de ce problème. Il explique que ce qui est différent aujourd'hui, c'est le fait que les gouvernements essaient de régler les problèmes sous-jacents et d'allouer des ressources selon un ordre de priorité, et dans le but que ces collectivités soient plus résilientes aux catastrophes. Il ajoute que ce sont ces mêmes collectivités qui sont déjà accablées par la pollution et que, sous la direction du président Biden, l'EPA s'efforce de corriger ces injustices historiques en communiquant directement avec les collectivités locales et en s'assurant que toutes les décisions prennent en compte la justice environnementale.

4^e question – Que peut-on concrètement faire pour que les collectivités marginalisées participent à l'élaboration de solutions en matière de changements climatiques?

M^{me} Carranza López affirme qu'il est important de se pencher sur les changements climatiques à l'échelle locale et de prendre en considération les connaissances écologiques traditionnelles. Elle souligne le rôle essentiel que jouent des organismes sociaux en appuyant les projets et les efforts gouvernementaux, et rappelle qu'il est important de les coordonner afin de s'adapter plus efficacement aux changements climatiques.

M. Rico ajoute qu'il existe plusieurs façons de travailler avec les collectivités locales, et que les ordonnances territoriales et environnementales en vigueur au Mexique constituent des outils importants pour stimuler la participation communautaire. Ces outils permettent de protéger les collectivités, mais leur donnent aussi la possibilité de gérer leurs ressources de façon durable et de préserver leur eau, leurs terres et leur air.

M. Sadik se fait l'écho des commentaires précédents et souligne qu'il est essentiel de responsabiliser les nations et les collectivités afin qu'elles trouvent elles-mêmes des solutions. Il précise que la marginalisation est un terme général qui peut désigner différents types de situations. Il conclut en rappelant également qu'il est important de faire participer les collectivités aux discussions concernant les répercussions des changements climatiques ainsi qu'à la prise de décisions connexes, afin de s'assurer que les solutions offertes seront à la fois efficaces et bénéfiques.

5^e question – Comment doit-on appliquer les principes d'équité environnementale aujourd'hui et à l'avenir?

M^{me} Limon répond que l'équité environnementale doit viser tout d'abord les collectivités les plus touchées par la crise climatique et les plus vulnérables à cette crise. Selon elle, il est impossible d'atteindre l'équité environnementale en l'absence de justice raciale, et il faut axer nos efforts sur l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé publique. Elle ajoute qu'il faut opérer la transition des combustibles fossiles aux sources d'énergie renouvelables afin de réduire les émissions de GES dans les collectivités les plus polluées et de garantir que celles qui sont vulnérables pourront également opérer une transition économique. Elle conclut en expliquant que les gouvernements doivent changer de priorité et passer de l'atténuation à la transformation.

6^e question – Comment les différents secteurs peuvent-ils collaborer pour trouver des solutions propices à la justice environnementale?

M. Sadik rappelle aux participants l'existence du Comité mixte sur l'action climatique constitué par les Premières Nations et le gouvernement fédéral. Il explique qu'avec le soutien de ce dernier, ces nations ont commencé à nouer des liens qui faciliteront les discussions sur les enjeux importants qui les concernent.

Point 9 – Annonces du Conseil

M. Regan annonce le lancement d'un nouveau programme de subventions, intitulé EJ4Climate, qui vise à aider les collectivités mal desservies et vulnérables, ainsi que les collectivités autochtones du Canada, du Mexique et des États-Unis à se préparer aux répercussions des changements climatiques. Il précise qu'un appel de propositions sera ouvert du 14 septembre au 14 novembre 2021.

M. Rico annonce qu'un nouveau cycle de subventions dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) sera lancé en novembre 2021, et qu'au total, 1 500 000 \$ CA seront alloués à des projets communautaires visant à « aider les collectivités à se rétablir de la pandémie de COVID-19 ».

M. Morgan annonce plusieurs nouveaux projets, à commencer par celui visant à documenter les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord. Il explique que l'on doit ce projet aux membres du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), et que dans la vie des collectivités autochtones, l'eau est un élément essentiel sur les plans spirituel, culturel et privé. Il profite de l'occasion pour remercier les membres du GSCET de leur précieuse contribution aux travaux de la CCE au cours de la dernière année, et dit apprécier leur dévouement ainsi que le temps qu'ils ont consacré à l'exécution de la mission de la CCE.

M. Morgan annonce également un nouveau projet destiné à atténuer les émissions de carbone noir, à améliorer la qualité de l'air et à favoriser la justice environnementale. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'installer des capteurs de pollution atmosphérique peu coûteux en vue de mieux connaître le degré d'exposition des collectivités qui sont pénalisées en matière de justice environnementale. Il est également prévu d'identifier les sources qui contribuent aux émissions de carbone noir, et de travailler avec les intervenants locaux afin de déterminer et d'évaluer les avantages qu'offrent les stratégies d'atténuation de ces émissions.

Il indique également que, dans le cadre d'une nouvelle coopération visant à protéger les océans nord-américains, la CCE lancera un projet à grande échelle concernant les engins de pêche abandonnés, perdus ou éliminés (dénommés aussi « engins de pêche fantômes »), en fournissant des renseignements aux décideurs et en mettant en œuvre des solutions à l'échelle de l'Amérique du Nord.

En dernier lieu, M. Rico annonce un nouveau projet d'éducation environnementale à grande échelle, doté d'un budget d'un million de dollars canadiens; il sera lancé en 2022 en vue de sensibiliser les citoyens à l'importance que revêt l'environnement. Il rappelle que l'éducation environnementale joue un rôle essentiel pour que les efforts de conservation soient fructueux, et précise que d'autres projets, dont celui sur les engins de pêche fantômes, bénéficieront de ce projet.

Point 10 – Mot de la fin par le Canada

M^{me} Stewart se dit ravie d'avoir participé à la rencontre et remercie M. Regan de l'avoir présidée. Elle remercie également MM. Rico, Morgan et Moctezuma, de même que les spécialistes invités, de leur participation aux discussions et de leur précieuse contribution à l'action climatique. Elle ajoute que les annonces faites aujourd'hui portaient sur les ambitieux travaux qui seront menés au cours de l'année à venir, et conclut en remerciant tous les participants de leur présence et de leurs questions pertinentes, car elles permettront d'établir les priorités du programme de travail pour 2022.

Point 11 – Mot de la fin et passage du flambeau par les États-Unis

M. Regan affirme que nous venons de vivre une année difficile, mais qu'elle a été marquée par des ouvertures et des réalisations. Il se dit fier de l'équipe de la CCE et des résultats exemplaires qu'elle a obtenus au profit de l'environnement que partagent les trois pays d'Amérique du Nord. Il remercie par ailleurs les membres du Comité permanent général (CPG), du Secrétariat, du CCPM et du GSCET pour leur travail exemplaire, ainsi que les employés du Secrétariat et de l'EPA qui ont organisé la session. En dernier lieu, il remercie M. Rico et M^{me} Stewart de leur participation à cette session.

Point 12 – Mot de la fin par le Mexique

M. Rico remercie M. Regan, M^{me} Stewart, le ministre Wilkinson et M. Morgan, ainsi que les membres du CCPM et du CPG, et les employés du Secrétariat qui ont organisé une activité fructueuse, et rappelle l'incidence positive qu'auront les activités et les projets annoncés en vue d'atteindre les objectifs de la CCE. Il affirme que ce sera un honneur pour le Mexique d'organiser la prochaine session ordinaire du Conseil, en espérant que ce soit en personne, et indique qu'elle aura lieu en juin 2022, à Mérida, dans l'État du Yucatán. Il conclut en remerciant à nouveau de leur participation le Conseil, les gagnants du Défi Innovation jeunesse, les spécialistes et les membres du public.